#### COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

UNION DEPARTEMENTALE FO 70

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N	Exercice N-1
	Net	Net		net	net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	9 714	1 340	Produits de propagandes	1 223	392
Variation de stock (marchandises)			Produits Activités Annexes	3 240	3 175
Achats d'approvisionnement			Cotisations	15 197	17 519
Variation de stock (approvisionnement)			Partenariats	7 450	
Autres charges externes	94 351	88 783	Subventions d'exploitation	95 142	101 393
Impôts, taxes et versements assimilés	178	136	Transferts de charges/Gest.courante	11 894	7 109
Rémunération du personnel	23 370	18 921	PRODUITS FINANCIERS	986	341
Charges sociales	3 243	442			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges	2			a constant and a second and a second a	
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL (I)	130 858	109 622	TOTAL (I)	135 132	129 928
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	2 371	1 709	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	2 978	3 863
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	133 228	111 331	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	138 110	133 791
BENEFICE OU PERTE	4 882	22 460			
TOTAL GENERAL	138 110	133 791	TOTAL GENERAL	138 110	133 791

#### **BILAN SYNTHETIQUE**

UNION DEPARTEMENTALE FO 70

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

	Exercice N N			N-1			natikikh di di kikin hamakik naki di diduk inan malamak da da hamak malamba kida automa selamban mendari da da dan
ACTIF	Brut	Amortissements	nts Net	Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
		et provisions		rinna airmanna seolatainna an Lao Lao Santainn Lao			
Actif immobilisé :		AND IT IN THE PROPERTY AND ITS			Fonds Propres		
Immobilisations incorporelles			di d		Fonds Syndicaux	123 534	101 075
- Fonds commercial			d interest		Autres		
- Autres							
Immobilisations corporelles	4 573	4 573					
Immobilisations financières	2 078		2 078	2 078			
TOTAL I	6 651	4 573	2 078	2 078			
Actif circulant :		and the second s				the state of the s	
Stocks et en-cours (autres que		The delivery	or de l'alle de				
marchandises)			o de la compansa de l		Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 882	22 460
Marchandises		and it specially	A. T. C.		Subventions d'investissement		
Avances et acomptes versés sur		NUMBER OF STREET	THE STATE OF THE S		Provisions réglementées	0.000	
commandes		The state of the s			TOTALI	128 416	123 534
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés		home and the second	(Signa-Artificial Signal Signa		Dettes	to personal response	
Autres	23 601	a rose missione	23 601	36 364	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement		al-corps and the	and the same of th		Avances et acomptes reçus sur		
Disponibilités (autres que caisse)	105 091	BACK TO THE PERSON OF THE PERS	105 091	86 661	commandes	and the second	
Caisse	1 129	Spring (Coolers	1 129	866	Fournisseurs et comptes rattachés		
		senior conscional	Property (Chris		Autres	3 789	2 434
TOTAL II	129 821		129 821	123 891	TOTAL III	3 789	2 434
Charges constatées d'avance (III)	306		306		Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	136 778	4 573	132 205	125 969	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	132 205	125 969

UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE 70
5, cours François Villon – BP 50192 –70004 VESOUL Cedex
Tél. 03 84 96 09 90 ud.fo.70@orange.fr / www.force-ouvriere70.fr

# **COMPTES ANNUELS** AU 31 DÉCEMBRE 2022



# SOMMAIRE DES COMPTES ANNUELS ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Bilan synthétiqueCompte de résultat synthétique
- Annexe

Exercice: 01/01/2022 au 31/12/2022

# **SOMMAIRE**

# - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales. Permanence ou changement de méthodes. Faits caractéristiques de l'exercice. Informations générales complémentaires.

# - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Variation des fonds syndicaux. Etat des fonds dédiés.

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Ressources à retenir pour la détermination des seuils. Fait générateur des ressources.

Contributions publiques de financement.

Actions de solidarité de l'Organisation syndicale.

Contributions en nature.

Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble.

Liste des organismes paritaires auxquels participe l'organisation syndicale.

Dettes garanties par des suretés réelles.

Exercice: 01/01/2022 au 31/12/2022

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes du Plan Comptable Général 2005 et des dispositions spécifiques appliquées aux organisations syndicales définies par le conseil national de la comptabilité dans ses avis n°2009-07 et suivants du 3 septembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Permanence ou changement de méthodes

Tenue d'une comptabilité en partie double à partir de l'exercice 2010.

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

# Faits caractéristiques de l'exercice

Congrès confédéral du 30/05/2022 au 04/06/2022 Congrès départemental de l'UD le 17juin 2022

## Informations générales complémentaires

L'annexe reprend ci-après des informations spécifiques attachées au décret d'application de la loi du 20 août 2008 (règlement CRC n°2009-10).

# COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### Variation des fonds syndicaux

L'excédent de 2022 de 4882,00€ a été affecté en fonds syndicaux

# Etat des fonds dédiés

Pas de fonds dédiés.

Exercice: 01/01/2022 au 31/12/2022

#### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Le décret relatif aux seuils de certification des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 euros sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

« Sont pris en compte pour le calcul des ressources (...) le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés oui d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail ».

Le présent tableau permet une lecture directe sur la situation de l'organisation syndicale en regard des obligations découlant des seuils prévus.

Ressources de l'année				
Cotisations reçues	18 749			
- reversement de cotisations	3 551			
Subventions reçues	95 142			
Autres produits d'exploitation perçus	11 913			
Produits financiers perçus	986			
Total des ressources	123 239			

#### Fait générateur des ressources

Les ressources sont prises en compte à partir des encaissements au 31 décembre 2022 pour les cotisations, et du solde restant à percevoir pour les autres produits : créances acquises jusqu'au 31 décembre 2022.

#### Contributions publiques de financement

- sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés aux contributions publiques de financement » : NEANT.
- fonds inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de contributions de financement, et utilisés au cours de l'exercice : **NEANT.**
- dépenses restant à engager, financées par des contributions et inscrites au cours de l'exercice en « engagements à réaliser sur contributions de financement » : NEANT.
- fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices : **NEANT.**
- existence de conditions résolutoires liées aux contributions publiques de financement : NEANT.

Exercice: 01/01/2022 au 31/12/2022

# Actions de solidarité de l'Organisation syndicale

- Constitution des provisions dotées en cours de l'exercice, en précisant la qualité des bénéficiaires prévus par les statuts : **NEANT.**
- Reprise sur l'exercice en distinguant les montants utilisés et non utilisés : **NEANT.**
- Variation de ces provisions en distinguant les montants à l'ouverture et à la clôture ainsi que les variations de l'exercice : **NEANT.**

## Contributions en nature

- Nombre de personnes mises à disposition : Secrétaire général détachement total.
- A compléter nature et identification des biens : Logement mis à disposition par le Conseil Départemental.

### Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

Les organisations syndicales qui appliquent la méthode B de l'article L. 2135-2 du code du travail doivent intégrer dans l'annexe de leurs comptes, les éléments relatifs aux personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble défini par ledit article, conformément aux dispositions du règlement de l'ANC relatif aux modalités d'applications de l'article L. 2135-2 **NEANT** 

#### Liste des organismes paritaires auxquels participe l'Organisation syndicale

• PARITARISME: NEANT

# Dettes garanties par des suretés réelles

**NEANT**